

SERVICES EN LIGNE

Tutoriel 1

S'inscrire en ligne



Généralités

Introduction

Numé clien	 Les services en ligne des prêts sur fonds d'épargne sont réservés aux <u>clients</u> de la Caisse des Dépôts (emprunteurs ou garants des prêts en faveur du logement social). Pour y accéder votre établissement doit donc posséder un numéro client. Ce numéro figure sur la plupart des courriers et documents que vous adresse la Caisse des Dépôts. Si vous ne trouvez pas votre numéro, <u>contactez-nous.</u> 	WWW Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement en se connectant au site http://www.banquedesterritoires.fr puis en cliquant sur le bouton Image: I
Admini rateu	Le bon déroulement des inscriptions dépend d'une étape clé : l'inscription du 1er utilisateur de l'établissement. C'est à lui qu'est déléguée la responsabilité d'habiliter les autres utilisateurs et de valider leurs droits d'accès aux différents services. Il joue le « rôle d'administrateur » du site au sein de l'organisme.	 C'est le représentant légal de l'établissement qui désigne l'administrateur du site. En pratique, lorsque le premier utilisateur s'inscrit en ligne à nos services, <u>un courrier postal</u> est adressé automatiquement au représentant légal* de l'établissement, contenant le mot de passe temporaire de cet utilisateur. En lui transmettant ce mot de passe, le représentant légal le désigne comme « administrateur » et reconnaît engager son établissement pour tout acte réalisé dans le cadre de l'utilisation des services des prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts.

* Personne physique mandatée par l'établissement qui le représente pour tous les actes de gestion. Selon les statuts de votre établissement, il peut s'agir du Directeur général, du Président directeur général, du Maire, du Président...



Schéma global

Accès



Première inscription ?

Caisse des Dépôts.

1

Pour vous inscrire, il suffit de vous munir de votre numéro

client, celui-ci est indiqué sur tous les courriers de la



Votre demande de

création de compte

au représentant légal

président, directeur

général...

de votre entité : maire,

Ce dernier vous transmet

ainsi activer votre compte

le code confidentiel temporaire figurant dans le courrier et vous pouvez

d'administrateur.

administrateur déclenche automatiquement l'envoi d'un courrier postal

- 3

Accès depuis la page d'accueil



Créer un compte

Etape 1/2

Créer mon compte			
Votre N° client est celui présent émis par la Caisse des Dépôts à	dans la plupart des courriers et documents a votre adresse. Télécharger le tutoriel	Entrez votre numéro clie Vous pouvez trouver ce nur	
Numéro client		3 vous adresse la Caisse des l Ne pas saisir les 000 qui peu	
Je ne s	uis pas un robot reCAPTCHA Confidentialité - Conditions	numéro	
	Annuler Valider	1	
	Numéro client	0	
	Je ne suis pas	un robot reCAPTCHA Confidentialité - Conditions	
		Annuler Valider 5	

lient

numéro sur la plupart des courriers et documents que es Dépôts : contrats, échéanciers de versement, etc. peuvent se trouver devant les 5 ou 6 chiffres de votre

Remplissez le CAPTCHA

Cette action permet de vérifier que l'inscription n'est pas effectuée par une machine

Validez pour passer à l'écran suivant

Créer un compte

Etape 2/2

Vous êtes le premier utilisateur de votre établissement à vous inscrire, vous recevrez le message suivant :

CAS 2

Valider

Un compte a déjà été créé par un autre

utilisateur de votre établissement,

vous recevrez le message suivant :

1^{er} Utilisateur

2

Valider

Annuler

Créer mon compte Numéro client 237517 Vous êtes le premier utilisateur pour l'établissement « SOCIETE COOPERATIVE HABITATION LOYER MODERE Votre mot de passe va être envoyé par courrier au représentant légal. En tant que premier utilisateur vous deviendrez administrateur et bénéficierez de privilèges spéciaux (gestion des autres utilisateurs, ...). Vérifiez avec votre représentant légal que vous pouvez endosser ce rôle avant de poursuivre l'inscription. Image: Spéciaux Courter le rôle d'administrateur Image: Spéciaux Courter le rôle d'administrateur

Le premier utilisateur doit être une personne à laquelle le représentant légal* de l'établissement peut déléguer la gestion des droits d'accès des autres utilisateurs.

Attention, le courrier adressé par voie postale au représentant légal de l'établissement n'est pas nominatif (voir modèle page suivante). Nous vous recommandons d'informer votre représentant légal de la réception prochaine de ce courrier (dans un délai normal de réception par voie postale) pour éviter qu'il ne s'égare.

Lisez attentivement les Conditions Générales d'utilisation avant de cocher la case et de valider votre demande de création de compte.

* C'est la personne physique mandatée par votre établissement qui le représente pour tous les actes de gestion. Selon les statuts de votre établissement, il peut s'agir du Directeur général, Président directeur général, Maire, Président...

7

CAS 1 1^{er} Utilisateur L'administrateur

Vous ne trouvez pas de réponse ? Contactez-nous via notre <u>formulaire de contact en ligne</u> ou au 0 800 887 300

@BanqueDesTerr

